

# Orientation 20 Soutenir et développer une activité forestière durable

## Orientation 20 Soutenir et développer une activité forestière durable

### Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

#### Mesures de soutien à l'activité forestière

«Faciliter la lisibilité de l'accès à la ressource pour les acteurs de la filière

Favoriser les initiatives de mutualisation des phases de tri et de promotion de la ressources locale

Favoriser les filières courtes de transformation

Favoriser l'usage des bois locaux dans la construction

Favoriser les opérations pilotes visant à améliorer le bilan social, environnemental et économique.

#### Mesures de valorisation de la filière bois

«Valoriser et mieux rémunérer la plus-value environnementale apportée aux chantiers (guide de bonnes pratiques, soutien à l'évolution vers un matériel performant et propre)

Favoriser la production de bois de qualité et répondre à la demande locale ;

Promouvoir la contribution de la forêt au cadre de vie et aménités positives de la forêt (contribution au cycle du carbone, chasse, cueillette) ».

#### Mesures de communication :

«Communiquer sur la sylviculture et les usages du bois ;

Communiquer sur le rôle économique de la forêt, ses fonctions de protection et sa biodiversité ».

#### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

«Favorise les initiatives mettant en valeur les bois locaux »

# Orientation 20 Soutenir et développer une activité forestière durable

Référence ID de l'article : #1335

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-21 11:15